

MESSAGE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ACCUMULATIONS DE NEIGE ABONDANTES

L'accumulation de neige, compilée au 21 février, confirme que les précipitations totales de cet hiver dépasseront celles de l'année 2008, dernière année record.

Nous sommes conscients que ces conditions occasionnent beaucoup de désagréments pour les citoyens, que ce soit par le déglçage des rues, la neige accumulée dans les entrées, la hauteur des congères au-dessus des clôtures, haies et arbustes en bordure de rue, l'étroitesse des rues pour la circulation, etc. La Municipalité compte sur votre compréhension de la situation qui est exceptionnelle cet hiver. Nous poursuivons nos opérations d'élargissement des rues incluant possiblement et exceptionnellement l'usage du souffleur à neige.

À cet effet, nous souhaitons rappeler que la loi et la réglementation municipale sur le déneigement permettent à la Municipalité de souffler la neige sur les terrains privés. Ce n'est pas une pratique courante mais, compte tenu des conditions particulières de cet hiver, nous n'avons d'autre choix que de procéder ainsi pour assurer à toutes et tous de bonnes conditions routières et une sécurité optimale de nos chemins.

De plus, ces combinaisons de précipitations de neige, de verglas et de pluie, ainsi que leur fréquence, occasionnent un surcroît important de travail effectué par notre personnel. Cela a un impact sur la durée des opérations de déneigement et de sablage, celles-ci étant plus longues dans ces conditions difficiles et variables.

Même si nos équipes travaillent très tôt le matin ou dès le début des précipitations, il peut arriver que l'efficacité et la rapidité des opérations soient altérées par les conditions particulières, par exemple une chute de neige de 20 cm et plus ou un épisode de pluie verglaçante.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre coopération afin de nous permettre de maintenir les conditions de circulation les plus sécuritaires possible en :

- 1- évitant de laisser vos voitures dans la rue (conformément au Règlement SQ-03-2017 sur la circulation et le stationnement) ou de les reculer trop en marge de votre entrée et ce, en tout temps;
- 2- ne déversant pas la neige dans la rue ou devant les bornes fontaines;
- 3- plaçant vos bacs de matières résiduelles à l'intérieur de votre entrée, soit à un 1,5 mètre de la rue;
- 4- évitant d'interrompre les opérateurs et signaleurs au travail.

Ces simples actions nous aideront à effectuer nos opérations de déneigement et de sablage plus rapidement et efficacement, en plus de vous permettre de poursuivre vos occupations et de circuler en toute sécurité.

Nous vous remercions de votre collaboration.

M. Alain Bérubé, Directeur
Service des travaux publics